



Programme d'assainissement de l'eau

Lignes directrices des projets

Stockage et manipulation des engrais et produits chimiques

TAUX DE SUBVENTION : 50% jusqu'à un maximum de 1 000 \$

ÉLÉMENTS ADMISSIBLES ET EXIGENCES DU PROJET :

- Les éléments admissibles comprennent les entrepôts de produits chimiques, les structures de nettoyage des mélangeurs et des pulvérisateurs, et les installations servant à la manutention d'engrais.
- Les conteneurs d'engrais commerciaux (bacs) devraient fournir un stockage adéquat et être bien entretenus pour éviter les déversements.
- Les entrepôts doivent être équipés de façon à pouvoir contenir tout déversement survenant entre leurs murs. Les entrepôts ne doivent pas être munis de drains de sol. L'entrée de l'édifice doit être surélevée d'au moins 5 cm (2 po) et comporter une entrée d'air avec filtre donnant sur l'extérieur.
- Les édifices doivent servir exclusivement à l'entreposage de produits chimiques et être dotés de panneaux d'avertissement appropriés.
- Les édifices et les pratiques de manutention doivent respecter ou dépasser les exigences législatives.
- Les demandeurs devraient être dotés d'un plan d'urgence pour leurs opérations.
- **Les demandeurs sont responsables d'obtenir tous les permis requis et / ou les autorisations nécessaires avant d'entreprendre la construction.**

COÛTS ADMISSIBLES :

- Les permis
- Les matériaux
- La sous-traitance
- Les services d'ingénierie

COÛTS NON ADMISSIBLES :

- La main-d'œuvre ou l'utilisation de machines au compte du demandeur, de son entreprise, ou de sa famille
- L'achat de réservoirs de stockage de carburants à simple paroi
- Les réservoirs de stockage pour le chauffage domestique
- Les réservoirs de stockage de carburants portatifs (par exemple montés sur camion)
- Les taxes

PROCESSUS D'APPROBATION :

Veillez communiquer avec la Conservation de la Nation Sud (CNS) pour remplir une demande. Le Comité d'assainissement de l'eau examinera les projets et donnera la priorité à ceux qui profitent le plus à la qualité de l'eau. Les propriétaires fonciers peuvent participer à un seul projet par année, selon le type de projet. Les fonds disponibles sont limités.

Les demandeurs approuvés auront environ 12 mois à compter de la date d'approbation pour terminer leur projet. Les projets approuvés seront payés à l'avance par le propriétaire. Le financement sera accordé une fois le projet terminé, inspecté à la satisfaction de la CNS, et lorsque des copies de toutes les factures requises - preuves de paiement, permis, et autres documents administratifs - seront fournies. Les factures doivent comprendre des informations détaillées sur la répartition des heures de travail, les quantités de matériaux achetés et les coûts associés.

Reportez-vous au Guide du demandeur du Programme d'assainissement de l'eau pour plus d'informations sur le processus de demande.

mars 2023